



OPERATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION : zone 1AUb

Principes d'insertion paysagère

-  Végétation à conserver pour garantir une bonne insertion du projet dans son environnement
-  Préserver la ripisylve existante

Principes de composantes urbaines

-  Espace résidentiel - Logements individuels moyenne de 15 logements /ha
-  Espace agricole existant à pérenniser

Principes de maillage

-  Réseau viaire interne à créer en réalisant un bouclage via le chemin du canal
Accès au quartier à créer depuis la montée du Canal
-  RD 93A



Afin de répondre aux besoins en logements sur le territoire communal d'Allex, et de limiter la consommation de terres agricoles cultivées ou d'espaces naturels, la commune prévoit d'encadrer l'urbanisation pavillonnaire, d'un espace interstitiel de la tache urbaine d'une superficie d'environ 1.97 ha. Le site d'urbanisation future à court terme est accessible depuis la D93A via la montée du Canal, et le chemin du canal (au sud). Il sera urbanisable au fur et à mesure de la réalisation des équipements nécessaires. Ce sont environ 19 700 m² qui seront disponibles pour une urbanisation sous forme d'habitat individuel (similarité avec la forme urbaine environnante et préservation du paysage) d'une densité moyenne de 15 logements / ha soit un potentiel de 31 logements individuels sur des parcelles moyennes de 500 m². 25% des logements produits devront être des logements locatifs sociaux.